Rousies

Vivre sa ville

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, ~~Mme MOUTON~~ Christine, M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme POTTIER Marie-Claude, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla~~, M. GERMAIN Frédéric, Mme VERIE Nathalie, M. LEBRUN Guillaume, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, M. LECOQ Pierre-François, ~~Mme TAQUET Amandine~~, Mme LABROY Christine, M. LA GUERCHE Yves, Mme DEVOS Carole, M. HASSELIN Bernard, ~~Mme DUBOIS Géraldine~~, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie, Mme LEBEGUE Nathalie.~~

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir : Mme MOUTON Christine pouvoir à Mme PIERARD Sophie, Mme TOUATI Leïla pouvoir à Mme LABROY Christine.

21 présents, 2 procurations : vote sur 23

I-5-2 Nomination du secrétaire de séance.

A la **majorité** par 20 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme Devos, M. Hasselin, M. Barsoum), madame CUSSENOT Suzanne est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II-Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 octobre 2023.

A la **majorité** par 20 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme Devos, M. Hasselin, M. Barsoum), le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2023 est approuvé.

III- Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er janvier 2024.

A l'**unanimité** par 23 Voix Pour, le conseil municipal autorise :

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif à raison de 17.5/35ème et,
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 17.5/35ème à compter du 1er janvier 2024.

IV- Création de deux emplois permanents à temps non complet à raison de 17.5/35ème dans le grade des adjoints techniques.

A la **majorité** par 20 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme Devos, M. Hasselin, M. Barsoum), le conseil municipal autorise l'ouverture de deux postes permanents à temps non complet à raison de 17.5/35ème dans le grade des adjoints techniques à compter du 1er janvier 2024.

V- Autorisation pour la signature avec la CAMVS d'une convention de mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année- saison hivernale 2023-2024.

A l'**unanimité** par 23 Voix Pour, le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec la CAMVS pour la mise à disposition temporaire, à titre gratuit, des candélabres et autres matériels d'éclairage public au profit de la commune pour qu'elle puisse remplacer les ampoules d'éclairage public et/ou y installer du mobilier décoratif. Cette convention porte sur la période allant du 1er décembre 2023 au 4 janvier 2024.

VI- Acquisition d'un terrain sis Impasse de la Cense d'en Haut parcelle AL 2 pour 38m2.

A la **majorité** par 20 Voix Pour et 3 Contre (Mme Devos, M. Hasselin, M. Barsoum), le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition pour partie (38m2 environ) de la parcelle de terrain AL2 sise impasse de la Cense d'en Haut,
- Fixe le prix d'acquisition à 1140 €,
- Autorise madame le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à cette opération.

VII- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principal.

A l'**unanimité** par 23 Voix Pour, le conseil municipal autorise l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principal.

Rousies le 11 décembre 2023.

Le Maire,

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Josiane SULECK.